

Le parcours des parents en recherche d'un mode de garde



Prise de contact avec le Relais Petite Enfance



04 75 22 15 23
rpe@paysdiois.fr



- Information des familles sur l'ensemble des modes d'accueil, les actions parentalité
- Définition des besoins d'accueil de la famille

Choix d'

Un accueil individuel

Le relais Petite enfance donne une liste de professionnels (assistantes maternelles, garde à domicile...) que la famille va contacter.

Choix d'
Un accueil collectif

Montage du dossier de demande d'admission

Réponse négative :

orientation vers le relais pour trouver une réponse au niveau accueil individuel

Réponse positive :

rendez-vous à prendre avec la structure d'accueil



OÙ NOUS TROUVER ?



Accueil sur rendez-vous

RELAIS PETITE ENFANCE
PAYS DIOIS

Communauté des Communes
du Diois (CCD)

42, rue Camille Buffardel 26 150 Die

Entrée place Jules Plan

☎ 04 75 22 15 23

✉ rpe@paysdiois.fr

LE RELAIS PETITE ENFANCE

LES MODES D'ACCUEIL
SUR LE TERRITOIRE



Septembre 2025



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois



Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE), service de la communauté de communes du Diois, est un lieu d'information, d'orientation, de rencontres et d'échanges, destiné aux parents et aux professionnels de la petite enfance.

Le RPE, service de guichet unique, vous permet en tant que parent et/ou futur parent de bénéficier, gratuitement et dans un même lieu, de toutes les informations pour choisir le mode d'accueil le plus adapté à vos besoins.

Le RPE est neutre par rapport à l'ensemble des modes d'accueil proposés sur le territoire. Il assure confidentialité, transparence, équité et impartialité dans le traitement des demandes de garde.



L'ACCUEIL INDIVIDUEL

LA/LE GARDE À DOMICILE

La/le garde à domicile s'occupe de l'enfant au domicile des parents.

L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

L'assistant(e) maternel(le) possède un agrément du Conseil Départemental attestant de ses capacités à assurer la santé, la sécurité, l'éveil et le développement des enfants pendant le temps d'accueil. C'est un professionnel(le) de la petite enfance.

L'assistant(e) maternel(le) accueille jusqu'à 4 enfants simultanément à son domicile ou au sein d'une **Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM)**. Le parent est employeur de l'assistant(e) maternel(le).

Le Relais Petite Enfance :

- Informe les assistant(e)s maternel(le)s, la/le garde à domicile et les parents de manière générale en matière de droit du travail : statut du salarié, contrat de travail, etc.
- Propose des lieux de rencontres et d'échanges : matinées d'éveil, réunion d'informations, temps festifs, etc.
- Soutient la professionnalisation : formation continue, documentations, conférences, etc.
- Facilite la mise en relation entre les parents en recherche d'un mode d'accueil et les professionnel(le)s.
- Accompagne les professionnel(le)s et les parents dans leur relation contractuelle.

VOUS SOUHAITEZ :

- DEVENIR ASSISTANTE MATERNELLE ?
- PROPOSER VOS SERVICE DE GARDE A DOMICILE ?

Vous pouvez obtenir des renseignements auprès du RPE.



LES ACCUEILS COLLECTIFS

LES CRÈCHES

La crèche est un lieu d'accueil collectif destiné aux jeunes enfants dès l'âge de 3 mois. La prise en charge des enfants est assurée par une équipe pluri-professionnelle.

Il existe six structures sur le territoire du Diois :

- Châtillon-en-Diois, A Petits Pas - 20 places
- Die, Eveil et Nous - 34 places
- Luc-en-Diois, Les Z'Enfants d'abord - 12 places
- Lus-la-Croix-Haute, Les Lucioles - 12 places
- Saint Nazaire-le-Désert, Les P'tits du Désert - 10 places
- La Motte-Chalancon/Rémuzat, les Frimousses des deux Vallées - 15 places

Le Relais Petite Enfance :

- Informe sur le mode d'accueil collectif
- Enregistre la demande de pré-inscription pour les crèches de Châtillon en Diois, Die et Luc en Diois.
- Suit votre demande jusqu'à la solution d'accueil